

Décision Municipale N° DM2024_024_011

Objet : CDAS 2024 – Réalisation de deux terrains de padel semi-couverts

Le Maire de la commune de Marignier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération n° DEL202006_043 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 relative aux délégations données par le conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n° DEL202102-011 du Conseil Municipal en date du 17 février 2021 donnant délégation d'attribution à Monsieur le Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions. Cette délégation concerne l'ensemble des demandes de subvention ou de financement pouvant être déposées par la commune tant pour le fonctionnement que pour l'investissement » ;

Considérant que le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) est destiné, notamment, à financer des équipements sportifs ;

Considérant que, dans un contexte de forte attractivité du padel et de développement de cette pratique sportive, il est nécessaire d'adapter les équipements aux besoins locaux et, ainsi, de réaliser 2 terrains de padel semi-couverts en lieu et place d'un actuel court de tennis ;

Considérant que les objectifs poursuivis sont multiples : diversifier et renforcer l'offre sportive proposée, permettre la pratique de l'activité en toute saison (pas de terrain de padel semi-couvert public sur un secteur proche), créer une école de padel, favoriser la découverte de l'activité par le grand public, proposer des partenariats avec les scolaires, ...

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

AIDES ATTENDUES	MONTANT EN € HT	%	OBSERVATIONS
DEPARTEMENT	139 500 €	45%	
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2024	139 500 €		
REGION	46 500 €	15%	
ETAT	- €		
UNION EUROPEENNE	- €		
AUTRES FINANCEURS PUBLICS	- €		
Total des aides publiques	186 000 €	60%	
AUTRE (à préciser)	- €		
AUTOFINANCEMENT			
- Dont emprunt	- €		
- Dont fonds propres	124 000 €	40%	
Total autofinancement	124 000 €	40%	
TOTAL	310 000 €	100%	

DECIDE

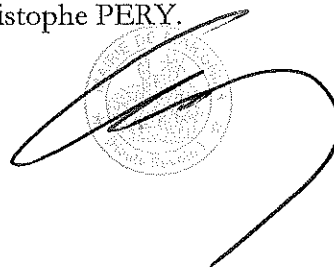
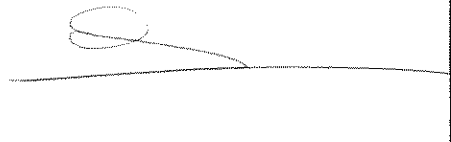
Article 1^{er}: DEPOSER un dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2024 » pour la réalisation de deux terrains de padel semi-couverts et SOLLICITER, dans ce cadre, une subvention de 139 500 €.

Article 2: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marignier, le 25 avril 2024

Le Maire,
Christophe PERY.

« Certifié exécutoire »,
Télétransmis en Sous-Préfecture
Le 25 avril 2024
Publié le 25 avril 2024
Pour le Maire et par délégation,
Sandrine de CHASTONAY



La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de la date à laquelle elle a acquis un caractère exécutoire, d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.